



Assurance et protection juridique de l'infirmière libérale

Conseils pratiques publié le 19/07/2021, vu 621 fois, Auteur : [Droit du Web](#)

En tant qu'infirmière libérale, vous êtes tenue de souscrire à une Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) qui couvre les risques liés à votre métier.

En tant qu'infirmière libérale, vous êtes tenue de souscrire à une Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) qui couvre les risques liés à votre métier. La protection juridique qui peut venir en complément de cette assurance n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Selon les options pour lesquelles vous optez, elle peut aussi vous servir pour votre vie privée, ainsi que pour protéger vos proches. Nous vous détaillons ici comment faire la différence entre la RCP Pro et la protection juridique, un point essentiel pour concrétiser le [projet d'installation de l'infirmière libérale](#).

Quelle est la différence entre une assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP) et une assurance de protection juridique (PJ) ?

La RCP et l'assurance de protection juridique ne couvrent pas les mêmes risques, mais sont complémentaires.

L'assurance RCP pour l'infirmière libérale

Le métier d'infirmière libérale appartenant aux professions réglementées, vous êtes obligée de contracter une RCP, que vous exerciez en tant que remplaçante ou permanente.

L'assurance RCP signifie Responsabilité Civile Professionnelle. Elle est aussi abrégée en RC Pro. Cette assurance couvre les préjudices ayant eu lieu dans le cadre de votre activité professionnelle et de vos prestations.

L'assurance de protection juridique

L'objectif de l'assurance de protection juridique n'est pas de vous indemniser, mais de vous conseiller pour éviter d'être condamnée à verser des dommages et intérêts. Elle intervient en amont et vous recommande la meilleure réponse à apporter dans le cadre d'un litige.

L'assurance de protection juridique vous informe sur les procédures, qu'elles soient à l'amiable ou judiciaires, et prend en charge les frais qu'elles engendrent.

La couverture de la RC Pro

La RC Pro d'une infirmière libérale vous couvre à la fois pour les dommages matériels, corporels et immatériels, que vous pourriez causer à l'un de vos patients.

Les dégâts matériels

Les dégâts matériels ne sont pas à négliger pour une infirmière libérale qui se déplace à domicile. Vous pouvez accrocher un portail en vous garant chez votre patient, ou briser un vase par inadvertance. Votre RC Pro prend alors en charge leur remboursement.

Les dommages corporels

Les dommages corporels couvrent les risques liés à votre métier, que vous exerciez en cabinet ou à domicile. La RC Pro compense les dommages qu'un patient peut lui-même occasionner, par exemple en se blessant à votre cabinet. Elle vous protège également contre les dommages que vous-même pouvez engendrer lors de la manipulation du patient ou lors de l'administration des soins.

Par ailleurs, la RC Pro vous offre une couverture en cas d'erreur hors de votre cabinet, en cas d'assistance à personne en péril ou lors d'une activité d'expertise ou de formation.

Les dommages immatériels

Lors d'un soin ou d'une manipulation, si vous commettez la moindre erreur qui engendre une prolongation de l'immobilisation du patient et/ou le prolongement de son ITT (Incapacité Temporaire de Travail), il peut se retourner contre vous et vous réclamer un dédommagement financier que la RC Pro prend en charge.

Les garanties de la couverture juridique d'une infirmière libérale

Le conseil et la prévention pour vous éviter les litiges

La couverture juridique vous permet d'abord de prévenir les problèmes et litiges. Dans notre monde normé et judiciairisé, seul un juriste peut vous garantir la légalité d'un contrat tout en s'assurant que vos droits et intérêts seront pris en compte.

Votre assurance juridique vous informe et vérifie pour vous tous ces points. Ils peuvent concerner votre cabinet, en cas de litige avec le voisinage, le contrat entre vous et votre remplaçant (ou votre contrat en tant que remplaçant), vos obligations professionnelles et votre degré de responsabilité envers votre patient, etc.

La défense en cas de litige

En cas de litige, vous allez devoir vous défendre. L'assurance protection juridique met à votre disposition un juriste qui vous conseille sur la posture à adopter, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre. Il vous accompagne dans une éventuelle négociation et vous prépare aux confrontations.

La couverture juridique peut aussi vous fournir une aide psychologique, notamment pour les procédures lourdes et interminables.

Tous les frais afférents à ces services sont couverts par votre assurance juridique.

La couverture juridique étendue à votre vie privée

Vous avez la possibilité chez certains assureurs d'étendre les garanties de votre couverture juridique à votre foyer, en incluant votre conjoint et vos enfants. Ce n'est pas le cas pour la RC Pro qui, par définition, ne concerne que votre vie professionnelle.

En tant qu'infirmière professionnelle, il est impératif de souscrire une RC Pro, mais vous avez tout intérêt à la compléter par une couverture juridique qui peut aussi s'étendre à votre vie privée et inclure votre famille. Un même assureur peut vous proposer une couverture complète en cumulant les deux types d'assurance. Cela vous permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur et faire face plus efficacement en cas de litige.